

Centres offrant un hébergement

La fourniture d'un hébergement est un service clé offert dans certains centres pour migrants. La nature et la forme des centres fournissant un hébergement varient considérablement d'un pays à l'autre, en fonction du contexte migratoire, de la situation sécuritaire, du niveau d'engagement des autorités gouvernementales, de la localisation, de la taille de la population dans le besoin, des vulnérabilités des bénéficiaires et de la durée de leur séjour, entre autres facteurs. Les abris et les hébergements pour les migrants peuvent être fournis dans des centres multifonctionnels, des centres de transit, des centres collectifs, des centres d'accueil et des centres d'évacuation, entre autres. Pour l'hébergement en chambre d'hôtel et en maison d'hôtes, veuillez consulter [cette section](#).

Meilleures pratiques observées sur le terrain

Situé dans la ville d'Agadez, le plus grand centre de transit de l'OIM au Niger a une capacité de 1 000 personnes. Il offre des espaces dédiés aux femmes et aux filles, aux familles et aux migrants ayant des besoins médicaux, ainsi que des espaces communs pour les activités de loisirs et de formation. Tous les migrants accueillis dans le centre bénéficient également de kits d'hygiène, de nourriture, de soins médicaux, d'activités psychosociales et récréatives, d'éducation et de formation, de services consulaires et d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR).

La fourniture d'un hébergement est un service clé offert dans certains centres pour migrants. La nature et la forme des centres fournissant un hébergement varient considérablement d'un pays à l'autre, en fonction du contexte migratoire, de la situation sécuritaire, du niveau d'engagement des autorités gouvernementales, de la localisation, de la taille de la population dans le besoin, des vulnérabilités des bénéficiaires et de la durée de leur séjour, entre autres facteurs. Les abris et les

hébergements pour les migrants peuvent être fournis dans des centres multifonctionnels, des centres de transit, des centres collectifs, des centres d'accueil et des centres d'évacuation, entre autres. Pour l'hébergement en chambre d'hôtel et en maison d'hôtes, veuillez consulter [cette section](#).

L'offre d'hébergement comble d'importantes lacunes dans le cadre de la protection et de l'aide aux migrants. Néanmoins, l'offre de solutions d'hébergement est l'un des aspects les plus difficiles de la mise en œuvre du programme des MRRM, allant de la réalisation de normes minimales pour assurer la qualité de vie des résidents à l'entretien et aux implications budgétaires. Les estimations de l'OIM indiquent que si le nombre de bénéficiaires à accueillir est égal ou supérieur à 3 000 personnes par an, il est plus rentable d'offrir un hébergement dans les centres pour migrants, plutôt que d'externaliser l'hébergement.

La **sélection et la conception des bâtiments** destinés à accueillir les bénéficiaires ont une incidence directe sur la qualité de vie des résidents. La configuration des espaces doit veiller au respect de normes minimales et faciliter la fourniture de services. La **Charte humanitaire et les standards minimums lors des interventions humanitaires (Manuel de Sphère)** indiquent que tous les centres fournissant un hébergement doivent disposer d'une installation de toilettes (et de douches) pour 20 personnes, séparées par sexe. L'espace de vie minimum par personne est de 3,5 mètres carrés, et des espaces pour dormir séparés pour les hommes et les femmes doivent être prévus, ainsi que des zones spécifiques pour les bénéficiaires vulnérables, des espaces adaptés aux enfants et des espaces pour les familles. Pour plus d'informations sur l'aménagement et les besoins minimums, veuillez consulter [les sections correspondantes](#). Chaque bénéficiaire a besoin d'un lit (ou d'un endroit culturellement équivalent pour se reposer, par exemple des hamacs ou des lits en osier) et les matelas doivent être recouverts de plastique pour faciliter le nettoyage et la désinfection. Le stock de draps et de couvertures doit être suffisant pour permettre une rotation adéquate. Un espace dédié est nécessaire pour les cas médicaux ou les bénéficiaires ayant d'autres besoins spécifiques, comme par exemple les femmes qui viennent d'accoucher. Il est également possible de trouver un logement supplémentaire en dehors des centres pour les bénéficiaires ayant des besoins particuliers. Bien que la **durée du séjour des bénéficiaires** dans les centres pour migrants varie considérablement en fonction du contexte, il est recommandé de créer des espaces communs pour les activités récréatives et psychosociales, ainsi que pour la socialisation et le divertissement, par exemple des zones dotées d'un poste de télévision ou des zones réservées au sport. Les meilleures pratiques montrent que les zones de restauration doivent être séparées des autres espaces communs, et qu'un système de rotation doit être mis en place si l'espace n'est pas suffisant afin de contenir tous les bénéficiaires.

Lorsqu'un hébergement est fourni, **l'OIM a le devoir de s'occuper** des bénéficiaires 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est donc recommandé que le personnel, notamment les professionnels de la santé, soit présent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il est généralement recommandé de sous-traiter les services de sécurité, la fourniture de nourriture et le nettoyage.

References and Tools

- [IOM and UNHCR Collective center Guidelines \(Shelter, p.89\)](#)
- [East Africa transit centers guidelines: Standard operating procedures, forms, new hotel SOPs*\(p. 6-10\)](#)
- [IOM Niger MRRM Handbook \(draft version\)* \(Chapter 2.1 Transit centers definition and planning, p. 11\)](#)
- [The Sphere Handbook: Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response](#)